

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

SECRET N° 93-650 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.

Portant Versement Reclassement et Nomination de Monsieur NGOULOU (Patrice) Agent Technique Principal des Cadres de la Catégorie B, hiérarchie I des Services sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;

(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Réforme du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E (actuellement A,B,C,D) des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/198/MP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la rénovation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des services administratifs et financiers SAF ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 73/43 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatifs aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations ;

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 PORTANT NOMINATION des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des Ministres ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

NH
(/u l'arrêté n° 3762/MTSSJ/DGFP/DGPCE du 15 Juin 1988 portant Promotion au titre de l'année 1987 de certains Agents Techniques Principaux des Cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) de la République Populaire du Congo en tête: BOCKONDAS née NSIMBA Céline ;

(/u l'arrêté n° 415/MTSSJ/DGFP/DGPCE du 8 Mars 1990 autorisant certains Fonctionnaires des services sociaux (Enseignement, Santé Publique, Jeunesse et Sports) techniques (Agriculture) Administratifs et Financiers (SAF) et agents contractuels déclarés admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti SAMORA Moïses MACHIL en tête: NGOULOU Patrice ;

(/u la décision n° 85/462/RCF/CG/II/SGG/SEP du 12 Juillet 1985, portant admission au concours d'entrée à l'Ecole Supérieure du Parti au titre de l'année académique 1985-1986 ;

(/u la lettre n° 345/DGSP/LSAF du 6 Mars 1991 de la Directrice des services Administratifs et Financiers transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

Article 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur NGOULOU (Patrice), Agent Technique Principal de 4° échelon, indice 760 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (Santé Publique) en service à Kinkala (Région du Pool), titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Sociales et Politiques (DESSP) option: Sciences et Techniques Administratives, délivré par l'Ecole Supérieure du Parti à Brazzaville, est versé dans les cadres des services administratifs et financiers - SAF (Administration Générale), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur des SAF de 1er échelon, indice 790 Acc = Néant.

Article 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 16 Janvier 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 9 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,

- Jean Prosper KOYO -

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

ALPHATIENS :

JORC	1
DGFP/DGCA	2
DGFP/DGL	2
DGB	2
DGCF	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/DC	2.-